le lien

BULLETIN MUNICIPAL
LE DORAT
JANV. / FÉV. / MARS 2021

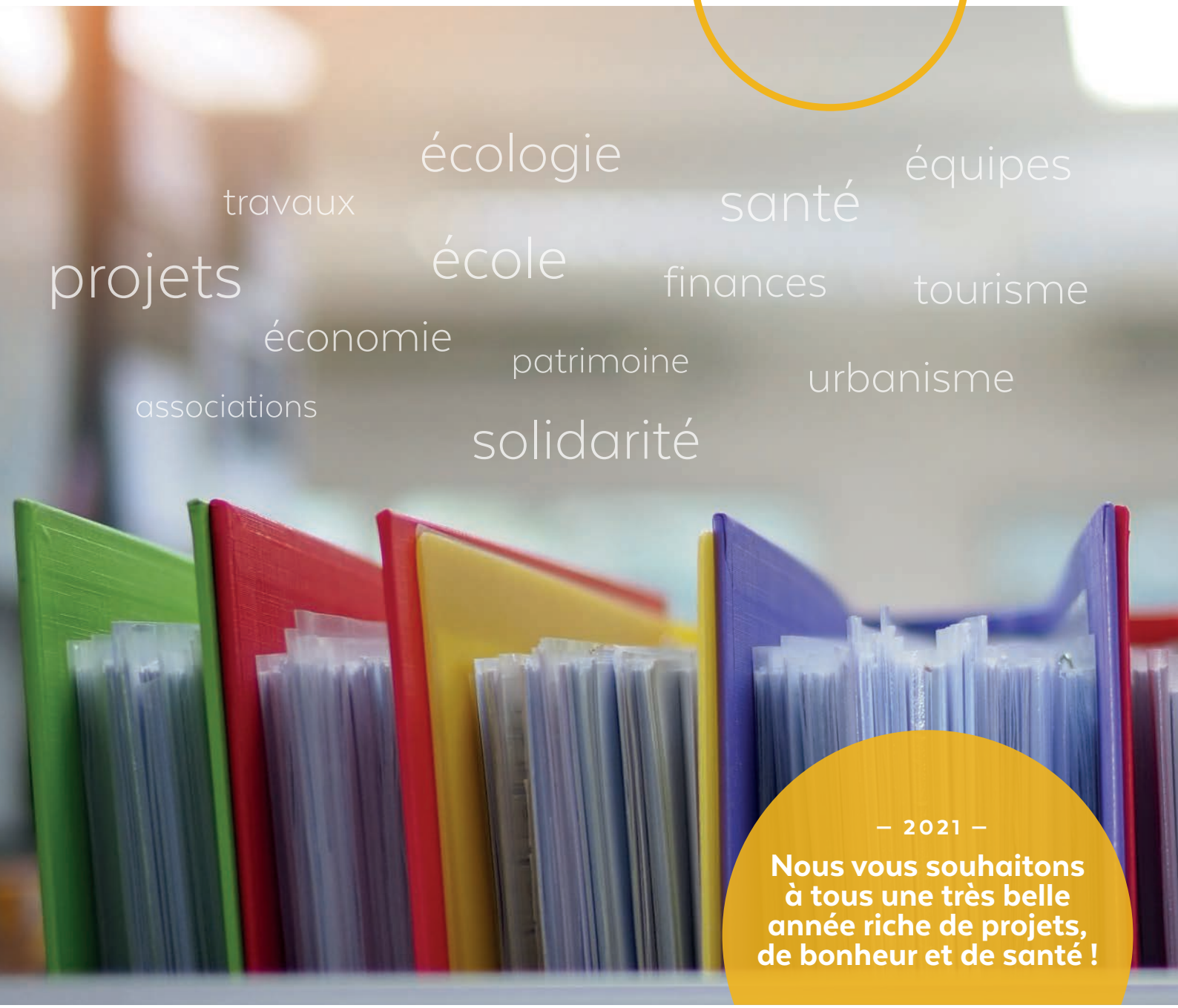

– 2021 –

Nous vous souhaitons à tous une très belle année riche de projets, de bonheur et de santé !

P3
Une équipe mobilisée

P8
Petites Villes de demain

P12
Une solidarité active

Les membres du Conseil Municipal ont été choisis par les dorachonnes et les dorachons le 28 juin dernier, pour rendre Le Dorat plus **solidaire**, plus **accueillant** et plus **attractif**. Tel est l'enjeu, telle est notre ambition commune. Notre réussite ne sera possible qu'avec la **participation** de tous...

Solidarité...

permettez-moi de souligner en cette fin d'année, notre soutien actif aux commerçants et artisans qui souffrent de la fermeture temporaire de leurs magasins ou du ralentissement de leur activité. Nous travaillons en étroite collaboration avec eux et différentes parties prenantes pour mettre en œuvre les solutions les mieux adaptées à leur situation.

Accueil...

nos équipes municipales sont à l'honneur dans ce second Lien ! Notre équipe administrative est formidable ! Avec les élus, les personnels administratifs s'investissent pour rester proches de vous, disponibles, à votre écoute. Qu'ils en soient remerciés en votre nom.

L'équipe technique s'est mobilisée pour que Le Dorat redevienne une ville propre et entretenue. Son engagement pour Le Dorat est sans faille... un engagement qui va, pour beaucoup d'entre eux, jusqu'à intégrer le corps des sapeurs-pompiers volontaires. Nous leur devons nos encouragements !

Enfin, l'équipe du Cinéma, de la Médiathèque et du Centre Public Multimédia est au travail, malgré les contraintes sanitaires. Elle attend avec impatience que le Cinéma puisse à nouveau ouvrir ses portes.

Attractivité...

vous vous demandez certainement où nous en sommes côté projets ? Que de travail (encore peu visible, c'est vrai) réalisé en 6 mois !... dans un contexte économique et social de plus en plus dégradé du fait de l'état d'urgence sanitaire...

La municipalité travaille sur un **Plan Pluriannuel d'Investissement**, en s'appuyant sur les conclusions du diagnostic financier réalisé par le Trésor Public. Ce plan est une programmation de nos actions futures sur les prochaines années. Véritable outil de gestion de nos projets, ce document de travail évoluera en fonction des recettes (subventions de nos partenaires institutionnels), des économies (sur notre budget de fonctionnement) et de notre capacité de financement (emprunts).

Les premières demandes de subventions ont été soumises à nos partenaires institutionnels pour financer divers travaux qui vous seront présentés prochainement. De plus, Le Dorat a candidaté au programme « Petites villes de demain » porté par le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales. Ce programme nous permettra de bénéficier d'un soutien spécifique de l'État et de ses partenaires pour le projet de revitalisation de notre ville.

Participation...

les élus ont besoin de votre avis et de votre concours ! Au-delà de l'aspect comptable, il est nécessaire que vous soyez consultés sur tous les projets majeurs, comme la construction des vestiaires du stade Joseph Guillemot, ou encore la réfection des courts de tennis et bien d'autres projets que vous découvrirez dans les prochains Liens.

Je voudrais souligner le beau projet de revitalisation du centre-bourg dont la réalisation s'étalera sur les six prochaines années : des ateliers participatifs seront animés pour vous, à partir du deuxième trimestre 2021, par le cabinet Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Vienne (CAUE 87), avec le soutien du Pays du Haut Limousin et de la Communauté de Communes du Haut Limousin En Marche.

Bien que la taille de notre commune ne nous y oblige pas, j'ai souhaité que se tienne un débat au sein du conseil municipal sur l'orientation budgétaire de notre collectivité. Associant la majorité et l'opposition, dans un exercice de démocratie participative, ce débat aura lieu dans les deux mois précédents l'examen du budget primitif. Les dorachons et notre belle cité, méritent que ces échanges se déroulent dans un climat constructif et non-partisan, loin des polémiques stériles.

Compte tenu de la situation sanitaire, nous avons fait le choix de manifester notre amitié à nos anciens en leur offrant nos vœux accompagnés d'un ballotin de chocolats fabriqué au Dorat.

Chères dorachonnes, chers dorachons, vous le savez, la crise sanitaire et ses conséquences nous poussent à inventer de nouvelles manières de vivre, de travailler, de consommer... il nous faut innover dans tous les domaines socio-économiques, associatifs...

C'est confiant dans nos capacités à faire face collectivement que je vous souhaite au nom des personnels municipaux et des élus une bonne année 2021 !

We wish you all a very happy New Year!

Le maire, Bruno Schira

[LE PERSONNEL MUNICIPAL]

Nos équipes mobilisées

Elles agissent au service de la Commune du Dorat et mettent toutes leurs compétences afin d'accomplir les missions qui leurs sont confiées.

Les services administratifs et culturels

La Directrice Générale des Services

Yolande MESURE est la collaboratrice directe de Monsieur le Maire. Son rôle est d'apporter aux élus et aux agents : conseil, soutien, accompagnement, médiation et veille juridique afin d'assurer la rigueur, la transparence. Elle travaille également en collaboration avec les différentes institutions, et pour une commune de l'importance du Dorat, elle reste proche de la population.

Nos services communaux sont organisés en 4 pôles.

1• Les services administratifs

Les services d'accueil et d'urbanisme

Chaque agent (Corinne JOYEUX et Catherine MAZUEL) de ce service a la mission de recevoir, d'orienter, et de renseigner le public. Ce service couvre un large éventail d'activités essentielles à la vie des personnes et des familles (la gestion des salles, le cadastre, l'État-Civil, les élections, les écoles). Le point fort de ce service est la satisfaction de l'usager, la clarté de la réponse que nous pouvons apporter aux demandeurs.

Le service des finances

Ce service gère les marchés publics, le suivi budgétaire et est assuré par Annick RIFFAUD (adjointe à la Directrice Générale des Services) et par Cindy COUTURAUD, en charge de la préparation, de l'élaboration et de l'exécution des budgets communaux, ainsi que de la gestion de la trésorerie.

Le service ressources humaines et le Centre Communal d'Action Sociale

Ces fonctions sont suivies par Nathalie MARTIN. Elle gère les carrières de l'ensemble des agents, les formations, l'hygiène et la sécurité de ces derniers, l'élaboration des traitements.

Les services techniques

2• Les services techniques

Chaque jour, vous les rencontrez dans leurs fonctions. Les services techniques sont avant tout un service public destiné à améliorer le cadre de vie des habitants de la Commune du Dorat. Ils contribuent directement à rendre notre ville plus belle, plus propre.

Les 11 agents du service technique :
Pascal LORGUE , Jean-Michel GATE, Bruno PRADOT, Francis PRINCEAU – Richard MILCENT, Pascal RAYNAUD, Samuel CORKILL-CALLIN , Jacques RAYNAUD, Charlotte BARIERE , Rémy MOMAUD, Valentin RENAUDIE entretiennent chaque jour :

- **le patrimoine bâti** : travaux de construction et d'entretien des bâtiments administratifs, sportifs, associatifs, culturels et techniques, soit environ 12 533 m^2, et scolaires (depuis le mois d'octobre 2020).
- **la voirie** : entretien et rénovation de l'ensemble des infrastructures du domaine public qui comprend 34 kms de voirie communale (le balayage, le nettoyage des fossés et accotements), la surveillance de la station d'assainissement en complément, la signalisation verticale et horizontale, et le suivi des concessionnaires ;
- **environnement et cadre de vie** : entretien des 12 hectares d'espaces verts de la commune, le camping... Gestion de la propreté de la ville avec le taillage des haies, l'élagage des arbres, le fleurissement et la tonte ;
- **l'aide aux associations (apports logistiques et techniques)** : la polyvalence des agents est une force. Elle leur permet d'intervenir en soutien de leurs collègues dans tous les domaines. Les services techniques sont également appelés à intervenir en cas de situation d'urgence liée aux conditions climatiques et/ou évènements exceptionnels.

Il faut rajouter à ce service les 3 agents d'entretien des locaux : *Chantal CARPENTIER, Maryem ELMACHKOUR, Lydie GATE* qui font que chaque jour l'ensemble du personnel communal travaille dans des locaux propres. Elles assurent le respect des règles d'hygiène et des techniques de nettoyage adaptées, et dans cette période de COVID 19 elles font un travail remarquable avec rigueur et sens de l'organisation.

Sur la voie publique, notre agent de surveillance ASVP *Frédéric ROL MILAGUET* constate les infractions à différents codes, à commencer par le code de la route, le code de l'urbanisme. Il a un rôle de prévention, mais aussi de surveillance et de sécurité aux abords des écoles. Il veille au bon déroulement des manifestations publiques, il favorise l'aide aux usagers et dialogue avec la population.

3• Les services culturels

La Médiathèque municipale Gaëtan Picon est un lieu culturel de proximité, Séverine DUBAUD, la responsable, le fait vivre en l'animant. Elle accueille le public et promeut la médiathèque comme lieu de vie et de découvertes culturelles au service des Dorachons. Elle organise avec une équipe motivée de bénévoles des animations tout au long de l'année. Elle assure aussi la sélection des documents à acheter en lien avec les envies et les besoins des usagers, les prépare à la mise en rayon.

Le Centre Public Multimédia (CPM), est un lieu d'accès et d'initiation aux outils informatiques, bureautiques, Internet et multimédia. Son animateur Fouad ELMACHKOUR, vous accompagne dans vos pratiques numériques et vous aide à décrypter ce monde complexe qu'est Internet à travers les divers ateliers à thèmes qui se déroulent toute la semaine en fonction des demandes et des disponibilités.

Le Cinéma classé « Art & Essai » propose toute l'année, des films pour tout public, des documentaires, des films d'animations, des films d'auteurs... Tout un panel audiovisuel à apprécier en version française mais aussi en version originale sous-titrée. Entouré par une équipe de bénévoles passionnés par le 7e art, Fouad est chargé de la gestion de la salle, la recherche des films, la programmation, la réception, la préparation, la communication et la régie.

Le festival du film, le mois du film documentaire, font partie de plusieurs animations proposées durant l'année dans la salle de cinéma, qui est avant tout un lieu de culture avec une programmation pour tout type de public.

4• Les services scolaires

La restauration scolaire relève de la Commune du Dorat depuis le 1er octobre 2020.

Rémy MOMAUD, Thierry BARDIN assurent les repas de cette structure. Le temps du repas est l'occasion pour les élèves de se détendre et de communiquer. C'est un moment privilégié de découverte et de plaisir. L'alimentation est essentielle pour la croissance, le développement psychomoteur et les capacités d'apprentissage de l'enfant. Dans le cadre d'un partenariat école/restaurant scolaire, des repas à thèmes seront servis aux enfants en fonction des pays étudiés en classe (côté primaire). La surveillance des enfants au restaurant scolaire est effectuée par les animateurs de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche (service facturé à la Commune du Dorat).

Plusieurs catégories de personnel municipal travaillent quotidiennement dans les écoles :

Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), Karine RUFIN et Chantal CARPENTIER sont chargés d'assister les enseignants des écoles maternelles. Ces agents assurent l'accueil, l'animation, l'assistance auprès des enseignants et également la propreté des locaux et du matériel de la classe.

Les agents techniques, Maryem ELMACHKOUR et Nathalie GUILLAUME sont chargés de l'entretien des locaux côté primaire.

> **L'enjeu d'un nettoyage parfait en milieu scolaire n'est pas mince, impossible d'imaginer des enfants, s'amuser et étudier dans un environnement propice aux bactéries et aux microbes.**
>
> **Ce personnel est à mettre à l'honneur en cette période de COVID 19.**

Les animateurs de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche interviennent également sur du temps scolaire et sur la garderie (matin et soir). Il faut souligner leur implication.

Les services scolaires

[FINANCES]

Gestion budgétaire et financière

Comme cela vous l'a été annoncé lors de la campagne électorale, la nouvelle Municipalité a demandé un audit financier au Trésor Public pour mieux connaître le contexte de gestion de la Commune. Cela constitue un préalable indispensable avant de pouvoir envisager les réalisations sur lesquelles la nouvelle équipe s'est projetée, en cernant mieux les marges de manœuvre disponibles.

Ainsi, après une présentation générale du fonctionnement du budget communal dans le premier numéro du Lien, l'objectif de cet article est de vous présenter synthétiquement, les grandes lignes de l'analyse financière qui a été produite par le Trésorier Principal, comptable public de la Commune.

Recettes de fonctionnement :
Les collectivités locales assurent leur financement, principalement, grâce à la fiscalité locale et aux concours financiers de l'État (représentant 38 % des recettes). Elles peuvent également faire appel à l'emprunt.

Fiscalité communale
Les ressources financières de la Commune sont constituées, pour plus de la moitié, de recettes fiscales (53 % en 2019). Cette fiscalité (575 053€ en 2020), repose principalement sur le produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation.

Or, cette dernière sera bientôt considérablement réduite puisque plus aucun foyer ne paiera la taxe d'habitation sur sa résidence principale d'ici 2023, en application des décisions nationales. Elle sera remplacée par une dotation de l'État qui devrait compenser les recettes fiscales perdues, traduisant néanmoins un risque de perte d'indépendance financière pour les communes.

Concours financiers de l'état
Dotation forfaitaire de fonctionnement :

L'attribution de cette dotation (214 000€ en 2020) est fixée en fonction de différents critères (les données démographiques de la commune, notamment).

Cette dotation est complétée par la **Dotation de Solidarité Rurale** (158 700€ en 2020).

Élements démographiques et potentiels de la population (source : données INSEE 2018)

L'évolution de ces données populationnelles sont utilisées pour fixer le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versées par l'Etat à la Commune.

Évolution de la population du Dorat :

En 2017, ont été recensés

1683 habitants,
soit -10,24 % par rapport à 2007 (1 875 habitants).

Évolution des foyers fiscaux au Dorat :

Nombre de foyers fiscaux :

1041
(1 138 en 2007, soit -8,5 %)

Nombre de foyers fiscaux imposables :

305
soit 29,1 % des foyers fiscaux (468 en 2007, soit -35 %)

Principales données financières
(source : analyse financière du Trésorier)

À la demande du Maire, le Trésorier a présenté, fin novembre, son analyse des finances de la Commune du Dorat. De ce travail, sont extraits les éléments suivants, par comparaison avec les communes de la catégorie de celle du Dorat (strate des communes dont la population est comprise entre 500 et 2000 habitants) :

- **Faible capacité d'autofinancement** : **le coefficient d'autofinancement courant est de 0,95** (moyenne régionale : 0,89) : cet indicateur mesure l'aptitude de la Commune à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et les remboursements de ses dettes. Un coefficient supérieur à 1 indique que la Commune est incapable de faire face à ses remboursements de dettes.
- **De ce constat, confirmé par d'autres indicateurs, découle la nécessité de recourir à l'emprunt pour assurer le développement de la commune** :
  L'emprunt constitue une ressource indispensable pour le développement des communes. Cependant, décider du recours à l'emprunt sans tenir compte des limites assignées à son usage peut conduire à l'effet inverse de celui qui est recherché, en réduisant durablement la capacité financière de la commune. Il convient donc de mesurer à tout moment l'importance de la dette communale, et surtout avant de réaliser, en début de mandat, la planification des investissements.

Il nous faut donc tenir compte de l'analyse financière du Trésorier en matière d'endettement à partir des premiers indicateurs financiers communiqués (en attente de compléments), notamment le t**aux d'endettement par habitant fin 2019** : **362€/habitant** (moyenne nationale 2018 de la strate : 615€). Ce ratio n'intègre pas l'emprunt contracté pour la construction de l'Ecole (530.000€), cet emprunt ayant été transféré à la Commune le 01 octobre dernier, date à laquelle la Communauté de Communes s'est déssaisie de cette compétence.

En résumé, malgré une certaine fragilité qui ressort de l'analyse, nous pouvons néanmoins envisager un certain nombre de réalisations, à planifier sur les années à venir. Ces projets doivent, d'une part, **contribuer à répondre aux besoins des dorachons et, d'autre part, permettre d'attirer de nouvelles activités et de nouveaux habitants au Dorat, une des priorités de la politique municipale, parallèlement aux opérations envisagées de redynamisation du centre-bourg, avec l'appui des Pouvoirs Publics.**

Comme le prévoit la réglementation, le **Conseil Municipal sera sollicité avant la fin du 1er trimestre 2021 pour adopter le Budget 2021**.

Cette présentation, après examen par la Commission des Finances, sera réalisée en plusieurs étapes :

- Gestion 2020 : présentation des résultats comptables
- Gestion 2021 : Débat général d'Orientation Budgétaire, puis vote du Budget dans toutes ses composantes, y compris le Plan Pluriannuel d'Investissement.

Dans une volonté de transparence sur la gestion communale, et après avoir pris la mesure, dans le cadre d'une démarche rigoureuse, des possibilités offertes par la situation financière réelle de la Commune, le numéro du LIEN qui sera publié au début du 2e trimestre 2021, vous présentera les principales orientations retenues par le Conseil Municipal, tant pour l'exercice 2021 (Fonctionnement et Investissement) que pour les années à venir, par la planification des investissements prévus sur la mandature.

[EN CHANTIER]

TRAVAUX EN COURS

Le travail de nos agents municipaux est pour beaucoup imperceptible, et pourtant, nombreuses sont les tâches qu'ils réalisent pour entretenir notre ville. La propreté reste une priorité, l'entretien des espaces verts, l'élagage des arbres, le nettoyage des parcs, des rues font partis de leur quotidien, tout en étant à l'écoute et à votre service.

De gros chantiers sont en cours dans notre ville :

- La **réfection du Pont de la gare** sous la responsabilité de la Maison du Département. À ce sujet, la municipalité remercie particulièrement les Dorachons qui habitent les Gaudinotes pour leur patience, suite aux désagréments occasionnés par la déviation mise en place.
- La **construction de 4 logements** pour personnes à mobilité réduite par l'ODHAC.
- Le **cinéma** se couvre d'une nouvelle toiture, une rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite a été installée.
- Les **huisseries extérieures de la médiathèque** sont enfin protégées par une mise en peinture.

[DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE]

Petites Villes de demain, un maillage essentiel pour la vitalité des territoires

Début septembre, le Gouvernement lançait le programme national des Petites villes de demain, pour la revitalisation d'un millier de villes de moins de 20 000 habitants, exerçant des fonctions de **centralité** et dont les **fragilités** sont manifestes.

Une sélection de villes a été arrêtée par les préfets à la fin de l'année 2020 ; elles bénéficieront d'un soutien de 3 milliards d'€, jusqu'en 2026.

Ainsi, un millier de collectivités réunies en binôme commune/intercommunalité seront accompagnées par le programme Petites Villes de demain. Ce dernier vise à donner aux élus des communes pressenties, les moyens de concrétiser leurs projets. Il a pour ambition de simplifier l'accès aux aides de toute nature, favoriser l'échange d'expériences et de bonnes pratiques de l'ensemble des acteurs de la stratégie locale de revitalisation. Ce programme doit être mené en concertation étroite avec la communauté de communes.

La revitalisation du Dorat est une priorité pour l'ensemble de ses habitants. Toute l'action de l'équipe municipale est tournée vers cet objectif crucial pour l'avenir : créer les conditions nécessaires pour développer l'activité de notre petite cité de caractère.

Aussi, le 16 septembre, Monsieur le Maire, par une lettre adressée au Préfet a déposé la candidature du Dorat pour ce programme, conjointement avec la Communauté de commues du Haut Limousin en Marche. En décrivant synthétiquement les projets que nous souhaitions mettre en œuvre au cours de la mandature, eu égard aux problématiques de sauvegarde et de développement identifiées.

> **Le 15 décembre, nous apprenions que notre candidature était retenue. Une très bonne nouvelle pour le Dorat.**

Une réunion s'est tenue le 20 octobre sur ce sujet avec les parties prenantes, afin principalement d'arrêter une méthodologie appropriée.

Trois phases ont été déterminées :

- Phase 1 : **réalisation d'un pré-diagnostic**

Différents thèmes ont été retenus : habitat, économie, cadre de vie, mobilité, environnement

Des ateliers seront organisés en associant les habitants de la commune ; l'idée étant de vous impliquer dès le départ dans la démarche de revitalisation.

Ce pré-diagnostic fera ressortir des orientations qui constitueront le fil rouge de la commune, pour la suite de la démarche.

- Phase 2 : **engagement dans une étude globale de revitalisation**

Rédaction d'un cahier des charges, choix d'un bureau d'études, création d'un comité de pilotage, réunissant les principaux acteurs (élus, partenaires, habitants, experts...).

- Phase 3 : **mise en œuvre des actions**

En fonction des projets prioritaires retenus, le Pays du Haut Limousin en lien avec les partenaires accompagnera la commune dans la mise en œuvre de chaque action, et dans la recherche de financement.

Voilà un programme qui peut paraitre ambitieux et chronophage. Mais il s'inscrit dans une démarche réfléchie, structurée, apprenante tant pour les élus que pour les Dorachons.

Revitalisation du centre bourg

Dans le même temps, et afin d'accélérer le mouvement, nous avons enclenché une démarche de Revitalisation du centre bourg, en étroite collaboration avec le Pays du Haut Limousin, le CAUE 87 (Conseil Architecture, Urbanisme, Environnement) et la Communauté de Communes.

> **Si on veut aller vite, il faut y aller tout seul, si on veut aller loin, allons-y tous ensemble.**

[SOLIDAIRES]

CHERS COMMERÇANTS, ARTISANS, PRODUCTEURS,

Le 13 novembre, nous remettions une lettre aux commerçants, artisans du Dorat, particulièrement impactés par les mesures imposées par l'urgence sanitaire, dans laquelle nous leur exprimions notre soutien en cette période difficile.

Désireux de les accompagner, au-delà même de la crise actuelle, nous avons travaillé au sein de la commission économique de la communauté de communes, sur un projet de déploiement d'une plateforme e-commerce locale (appelée aussi : Place de Marché)

Cette dernière étant destinée à soutenir et promouvoir l'offre économique des commerçants, artisans et producteurs du Haut Limousin.

L'association des commerçants du DORAT a été associée à cette démarche, et soulignons ici leur implication et motivation en la matière.

Les Enjeux d'un tel projet sont doubles

Pour les acteurs économiques (enjeux individuels) :

- Développer une nouvelle forme de vente et un chiffre d'affaires complémentaire.
- Améliorer la visibilité dans un monde de plus en plus digitalisé.

Pour le Territoire (enjeux collectifs) :

- Valoriser les richesses économiques du territoire ; changer l'image de la ruralité.
- Fédérer un réseau de commerçants, artisans, producteurs, pour engager des actions collectives de promotion.

Le projet avance à grands pas et devrait être opérationnel début 2021.

Bienvenue à...

Elodie Szczepaniak
Masseur kinésithérapeute
Msp la santé en marche
Tél. : 05 55 76 16 30

Marie Baudrais
Coiffeuse à domicile pour toute la famille, dans un rayon de 20 km du Dorat. Du mardi au samedi, de 9h30 à 18 h.
Tél. : 06 09 64 67 58

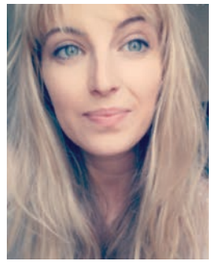

Anaëlle Toussaint
Psychologue et psychothérapeute
Séances d'une heure, auprès d'enfants, d'adultes ou de couples.
Msp la santé en marche
Tél. : 06 40 70 29 36

[DÉVELOPPEMENT DURABLE]

Le Plan Climat, Air, Énergie Territorial (PCAET)… c'est parti !

La Communauté de Communes du Haut Limousin En Marche (CCHLEM) s'engage pour le climat… mais pas que !

Tous les domaines de la vie quotidienne sont concernés : mobilité, habitat, déchets, urbanisme, activités agricoles et activités industrielles. Vos avis sur ce projet territorial seront recueillis du 25 novembre 2020 au 25 janvier 2021 inclus.

Consultez l'ensemble des documents qui constituent le projet (diagnostic, stratégie, plan d'action et suivi) ainsi que le rapport environnemental sur le site *https://www.hautlimousinenmarche.fr* (ou dans les bureaux de la CCHLEM sur rendez-vous, au siège social de la communauté de communes du Haut-Limousin en Marche, du lundi au vendredi de 9h à 17h).

Donnez votre avis par voie électronique à l'adresse *pcaet@cchlem.fr* ou par courrier postal à l'adresse suivante : CCHLEM, 12 rue Jean-Jaurès 87300 Bellac.

[URBANISME]

VOUS PRÉVOYEZ D'EFFECTUER DES TRAVAUX ?

Il vous faut d'abord réaliser auprès de votre mairie les formalités administratives qui en découlent. L'agent de la mairie en charge de l'urbanisme vous remettra un imprimé en fonction de votre projet :

- construction ou agrandissement de plus de 20 m^2,
- le changement de destination d'un local,
- la construction d'une piscine,
- les travaux qui modifient l'aspect extérieur de votre bâtiment,
- la construction ou la modification d'une clôture.

Ces travaux peuvent être soumis à l'avis de l'Architecte des bâtiments de France.

Toutes ces démarches doivent être effectuées **avant le début des travaux**, quels qu'ils soient, et il est impératif d'attendre la réponse de la mairie. Le non-respect de ces formalités vous exposerait à des poursuites pénales et à la démolition de la partie qui a été érigée sans autorisation.

[ÉCOLE]

Parcours scolaire

L'école a repris le 1er septembre avec un effectif de 48 enfants pour l'école maternelle, 82 enfants pour l'école primaire (89 actuellement) et une classe ITEP du PRAT, avec 6 élèves.

Cette première période s'est déroulée dans le cadre d'infrastructures scolaires bien adaptées et s'est révélée satisfaisante. Puis des modifications dans le fonctionnement de l'école ont eu lieu au retour des vacances de la Toussaint suite au deuxième confinement. Le protocole sanitaire a du être modifié avec une organisation des classes, de la cour de récréation pour la maternelle, et surtout le port du masque obligatoire pour tous les enfants à partir du CP.

Une nouvelle organisation a dû également être mise en place suite au plan vigipirate, pour les enfants de la maternelle. Les horaires ont été modifiés, et l'interdiction d'entrée dans l'école pour les parents a été notifiée. Tout cela n'a rien affecté la qualité de l'enseignement programmé et délivré.

Un grand merci au personnel enseignant des écoles maternelle et élémentaire du Dorat.

> **Le jour de rentrée de novembre a aussi été marqué par un hommage à Samuel PATY.**

Les enseignants et les enfants de l'école élémentaire ont été accompagnés par Monsieur le Maire, durant la lecture du texte de Jean JAURÈS qui a été suivie d'une minute de silence.

Pour les enfants de l'école maternelle, cela s'est fait par un temps calme en écoutant une musique douce. Cette deuxième période s'est terminée avec la venue du père Noël le vendredi 18 décembre.

[À NOTER]

> Si vous habitez le Dorat et que vous rencontrez un problème pour vous procurer votre bulletin municipal dans vos commerces et lieux habituels, **merci de nous le signaler en appelant la Mairie au 05 55 60 72 20, un agent vous le livrera.**

> Le Lien est disponible sur le site internet du Dorat : **www.ledorat.fr**

> Vous pouvez le recevoir par email, sur simple demande : **cpmdudorat@ledorat.fr**

> Rejoignez-nous sur **Ville du Dorat**

Une solidarité active,

c'est aussi un comportement que nous pouvons tous avoir dans notre vie quotidienne. Le dynamisme associatif y contribue.

Le CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal géré par un conseil d'administration et présidé par M. le Maire. C'est un organisme d'utilité publique qui anime une action générale de prévention et de développement social, en liaison étroite avec les partenaires institutionnels et privés (notamment avec le monde associatif). Le CCAS a un rôle d'accueil, d'écoute, et d'action en faveur des personnes en difficultés sociales.

Les Restos du Cœur

Les Restos du Cœur ont pour but d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire, et mènent plusieurs actions contre la pauvreté sous toutes ses formes. Ils restent ouverts pendant toute la pandémie, mais avec un fonctionnement différent pour respecter les mesures sanitaires.
La campagne d'hiver a commencé en novembre. Près de 120 personnes ont été accueillis pour l'aide alimentaire, le mardi de 13h30 à 17h. L'incertitude face à au développement de la pandémie nous appelle à la mobilisation générale des solidarités. C'est dans cet esprit de solidarité que chaque année, l'équipe des bénévoles du Dorat avec ses 9 bénévoles permanents (plus 3 jeunes étudiants pendant les vacances) aura besoin de s'agrandir (pour atteindre 15 personnes permanentes) dès que la situation va redevenir normale pour pouvoir aussi remettre en service le vestiaire, le cinéma, l'aide juridique, l'aide aux micro-crédits et les vacances pour les enfants qui n'y sont jamais allés. Un infirmier est à l'écoute chaque mois pour aider psychologiquement & confidentiellement les personnes (sa prochaine venue est prévue le 12 janvier).
La Municipalité du Dorat nous aide et bientôt nous mettra à disposition de nouveaux locaux rénovés et plus grands afin de mieux répondre aux besoins et ce toujours à titre gracieux. Un grand merci, à tous ceux qui nous soutiennent et nous encouragent dans notre combat contre la pauvreté et l'indifférence. Merci à ceux qui participent par diverses actions spontanées comme le "Calendrier de l'Avent" lancée pour la deuxième année par une commerçante de notre cité et aussi aux élèves de la Cité scolaire pour la collecte annuelle entre autres, comme l'action « boite à chaussures remplies de petits cadeaux » action soutenue par la Communauté de communes. Nous travaillons dans la bonne humeur, en équipe qui aime à se retrouver aussi hors du centre pour se détendre. Besoin d'aide ou devenir bénévole, contact : 06 71 89 90 98 (le matin).

Le Secours Catholique

Parce que la pauvreté n'a pas de frontières, le Secours Catholique soutient entre autres des actions dans 56 pays dans le monde par le biais de CARITAS.
Sur notre commune du Dorat, c'est une équipe de 12 bénévoles qui œuvre activement au fonctionnement de l'antenne et reçoit chaque semaine les familles soit pour une distribution alimentaire, soit par la tenue du vestiaire, vaisselle, ou par la tenue de divers ateliers etc.... Les termes « convivialité » et « fraternité » sont de mise à chaque permanence pour accueillir les personnes ayant juste besoin de lien social ; ces personnes (souvent des personnes seules) qui ont plaisir à venir passer un moment, partager une collation ou des jeux comme la belote ou le scrabble, par exemple. L'action de notre antenne s'étend sur un périmètre assez large autour du Dorat notamment toutes les petites communes des alentours. Particulièrement cette année, pendant les périodes de confinement, l'effort des bénévoles s'est accentué par des visites à domicile pour apporter les colis alimentaires aux familles confinées (priorité a été donnée aux familles avec enfants) et des contacts téléphoniques réguliers ont été suivis afin de garder le lien envers les personnes seules ou isolées.
Chaque année, nous organisons deux braderies au printemps et en automne, nous participons au vide grenier et au marché de Noël organisés par la commune. Comme tout le monde l'a subi, 2020 a été année très particulière rien de tout cela n'a pu se tenir à cause des conditions sanitaires. Mais le Secours Catholique doit pouvoir continuer à venir en aide aux plus démunis, les personnes qui auront à cœur de faire un « don » soit par le biais des enveloppes qu'elles trouveront dans les églises, soit en se manifestant auprès de notre équipe à notre antenne ou par un contact téléphonique.
Si vous connaissez autour de vous des personnes fragiles, dans le besoin, n'hésitez pas à les orienter vers nous ou nous informer de leur état. Certains d'entre vous, chers lecteurs, ont sans doute le goût du partage, du don de soi, de la convivialité, de la fraternité, de l'engagement, venez nous rencontrer et peut être aurez-vous envie de faire partie de notre équipe : jeunes, moins jeunes, homme, femme... L'équipe est en attente d'un(e) bénévole ayant parmi les qualités décrites précédemment, le goût pour encadrer une équipe (responsable), faîtes-vous connaître, c'est une très bonne expérience...
Les coordonnées de notre antenne : 30 avenue de Lattre de Tassigny. Tél : 06 79 87 25 31 Les jours et heures d'ouverture : tous les vendredis après-midi de 14h à 16h30.

La Croix Rouge

L'année 2020 a été marquée par la Pandémie, de ce fait, la Croix Rouge Française du Dorat n'a pu maintenir toutes ses activités : Les permanences (2° et 4° mercredis du mois de 14h à 16h30) ont été assurées et le vestiaire ouvert en dehors des périodes de confinement, avec toutes les mesures sanitaires requises. Une braderie a eu lieu le samedi 7 mars, une seconde prévue le 7 novembre a du être annulée. Malheureusement les manifestations habituelles, vide grenier, marché de Noël et la sortie au Futuroscope pour les enfants n'ont pu être organisées.

Nous avons pu participer à quelques animations auprès des résidents de l'H.I.H.L du Dorat et leur offrir le spectacle "Orgue de Barbarie-Chants" ainsi que le goûter. Pour financer ces diverses activités, nous faisons, comme les années précédentes, appel à votre générosité.

La cotisation fixée par la Croix Rouge Française est de 20 euros, mais la participation est laissé à votre discrétion. Elle pourra être : soit déposée au siège de la croix rouge, les jours de la permanence, soit glissée dans la boite aux lettres, soit envoyée par courrier, au 1, avenue de la Gare, Le Dorat. Tél. : 06 63 13 34 63.

Nous vous remercions beaucoup pour votre aide qui nous est très précieuse.

[TRIBUNE LIBRE]

L'article L.2121-27-1 du code général des collectivités territoriales modifié par l'article 83 de la loi du 7 août 2015 (loi Notr) étend aux communes de plus de 1000 habitants, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion sont diffusées par la commune, l'obligation de réserver un espace à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale.

Daniel-Odon Hurel, Jacqueline Grelier, "Le Dorat, Une Histoire, Un Avenir"

Cela fait six mois que le Conseil municipal est en place, 6 mois que nous participons aux séances et aux rares commissions réunies, avec un sentiment de frustration et d'inquiétude. Nous ressentons un manque de concertation et de communication : des projets importants arrivent en délibération alors qu'ils n'ont pas même été examinés en commission. Aucune visibilité non plus donnée à nos échanges lors des séances du conseil municipal. Nous avons demandé que celles-ci soient retransmises en direct sur la page Facebook de la Ville. Pour l'instant, il n'en est rien.
Certes, la situation réclame parfois des décisions d'urgence, nous le comprenons. Pour autant, des projets structurants sont lancés sans savoir s'ils pourront être totalement réalisés dans l'année ou les deux années à venir, ce qui risque d'apporter bien des déceptions. Il s'agit par exemple des équipements sportifs (vestiaires du stade et courts de tennis) ou de la sécurisation des entrées de la ville. De même, aucune concertation avec la commission jeunesse n'a été menée autour de l'installation d'une aire de jeux pour enfants à la Providence, décision que nous soutenons bien entendu.
Plus que jamais proches de notre territoire, le 7 décembre, à Magnac-Laval, nous avons participé au rassemblement dédié à la défense des services publics. Le numérique ne peut totalement remplacer, surtout dans nos territoires ruraux et enclavés, la présence d'agents de proximité.
Nous avons suggéré que le journal de la commune qui a un cout non négligeable soit distribué dans les boites aux lettres afin de permettre à chacun d'y avoir accès et d'éviter que des dizaines d'exemplaires soient perdus.
De même, nous avons suggéré qu'un véritable colis des anciens (fournis chez nos commerçants et artisans), au-delà d'un simple ballotin de chocolat, soit distribué, une manière de soutenir même symboliquement les acteurs économiques locaux qui, depuis bientôt une année, se battent pour exister et parfois, pour survivre.
Au 10 décembre, nous, élus, n'avions aucune nouvelle.
Le Dorat dépend beaucoup de la CCHLEM. Voilà pourquoi, nous sommes engagés dans plusieurs commissions thématiques de la communauté de communes : le Tourisme pour J. Grelier, la Politique territoriale, les Finances/Budget, la Culture, la Jeunesse et la Santé pour D.-O. Hurel.
Nous restons très sensibles aux difficultés économiques, sociales et psychologiques qui peuvent toucher nombre d'entre nous, au Dorat et dans nos familles parfois éloignées géographiquement. En ce début d'année, nous vous assurons, plus que jamais, de notre proximité. Souhaitons que l'année 2021 nous permette de nous retrouver dans nos familles, entre amis, sur notre territoire et à travers nos manifestations à la fois traditionnelles et innovantes.

Bonne année à toutes et à tous.

[HOMMAGE]

Joseph Guillemot,

Retour sur un week-end de commémoration pour célébrer la médaille d'or au 5000 mètres de Joseph Guillemot, lors des JO d'Anvers en 1920.

L'organisation de la Commémoration du Centenaire de Joseph Guillemot, s'est déroulée le samedi 20 et dimanche 21 septembre. Durant ce week-end, le public a assisté à une variété d'animations sportives, ludiques et musicales, avec notamment :

- **une exposition** "Joseph Guillemot", dans la salle de la Médiathèque,
- **une conférence** de Christophe Laguzet, dans la salle de cinéma, intitulée "*Il y a 100 ans, l'athlète Joseph Guillemot entrait au Panthéon olympique… Une épopée allant de la Basse-Marche à la plus haute marche !*",
- **une marche à pieds,** avec un départ d'Oradour Saint Genest et l'arrivée au stade Joseph Guillemot au Dorat,
- **la pose de la plaque** de Joseph Guillemot au stade, par M. le Maire du Dorat et les élus de la ville,
- **la course des garçons de café**, une première au Dorat organisée par L'association des Commerçants, Artisans, Professions libérales du Dorat et de son canton, un formidable coup de projecteur à cette commémoration !

Les animations de ce week-end festif, riche en événements se sont déroulées dans une ambiance musicale grâce à la participation de l'harmonie, **"les enfants du Dorat"**.

[ÉVÈNEMENT]

Concours des maisons fleuries

Le jury a visité les décorations florales et embellissements réalisés par les habitants.

À l'issue de cette visite, le palmarès du Concours communal 2020 des MAISONS FLEURIES a été établi comme suit :

1re catégorie :
Maison avec jardin visible de la rue
1er prix : Mme Paulette Hilaire
2e prix : M. Louis Marche
3e prix : Mme Bernadette Guyonnet
4e prix : Mme Josette Dubois
5e prix : Mme Jacqueline Puydepoly
6e prix : Mme Liliane de Gussem

2e catégorie :
Décor floral installé sur la voie publique
1er prix : M. Alain Prot.
2e prix : M. Jean-Pierre Tharaud
3e prix : Mme Ginette Bonnin

3e catégorie :
Balcon ou terrasse
1er prix : Mme Yvette Bregeon

4e catégorie :
Fenêtres ou murs
1er prix : Mme Brigitte Boutet
2e prix : Mme Nadine Bonneau

En raison de l'épidémie, la remise des prix se fera à une date ultérieure sur invitation.

FONDATION DU PATRIMOINE

RESTAURATION DE LA COLLÉGIALE

Montant à ce jour :
77 534 € pour 299 dons

Merci aux Donateurs.

SCANNEZ & DECOUVREZ !

[ÉTAT CIVIL]

DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2020

NAISSANCE :

- Roxane Guillon née le 10 septembre
- Dastan Bouillon né le 19 septembre
- Aron Jean né le 11 octobre

†

DÉCÈS :

- Mme Germaine Rateau veuve BAPT, le 17 juillet
- Mme Laurence Labarde épouse Bertrand, le 9 septembre
- M. Rafael Jose Herize Colmenarez, le 13 septembre
- M. André Bonnet, le 7 novembre
- Mme Gilberte Bregeat veuve Grimaud, le 12 novembre
- M. Guy Faure, le 12 novembre
- Mme Janine Massonneau épouse Chaume, le 21 novembre
- M. Robert Favier, le 18 décembre
- Mme Anne Desforges veuve Labussière, le 22 décembre
- M. Baptiste Guénand, le 22 décembre
- Mme Christine Pascale Bonnet épouse Lorgue, le 26 décembre
- Mme Jeannine Lucienne Basgrot veuve Gainant, le 27 décembre

Infos pratiques

MAIRIE DU DORAT
11, Avenue Louis Ricoux
Tél : 05 55 60 72 20
Courriel : mairie@ledorat.fr
Du lundi au vendredi :
8h30 à 12h / 14h à 17h30.

MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE DU DORAT ET DE BUSSIÈRE POITEVINE (MSP)
13, rue Francois de la Josnière
Tél : 05 55 76 16 30
Pour toute demande de visite à domicile, téléphoner de préférence le matin.

CABINETS D'INFIRMIÈRES
Brissiaud-Bouchaud Sylvie,
Guillaumé Charline,
5, rue Raymond Chameaux
Tél : 05 55 60 68 94 / 06 24 72 54 20

Dominique Bambagini, Amandine Bordas, Odile Lavergne, Gaëlle Martin, Marie-Thérèse Nique, Céline Reynaud (MSP)
Tél : 05 55 76 16 30

OSTÉOPATHE
Olivier Couthier
Artémis, 9 bis, place de la Collégiale
87210 Le Dorat - Tél: 06 08 37 00 93

CHIRURGIEN DENTISTE
Dr Marie Laure Pinaud
13, rue Francois de la Josnière
Tél : 05 55 76 16 30

L'HÔPITAL LOCAL DU DORAT ET LA MAISON DE RETRAITE
9 avenue François de la Josnière
87210 Le Dorat - Tél : 05 55 60 55 55

SAGE-FEMME
Amandine Sellès, Artémis,
9 bis, place de la Collégiale
87210 Le Dorat - Tél : 06 75 24 26 35

PSYCHOLOGUE ET PSYCHOTHÉRAPEUTE (MSP)
Anaëlle Toussaint
13, rue Francois de la Josnière
Tél : 06 40 70 29 36

CABINET DE PÉDICURES PODOLOGUES
François Lachatre
et Marie-Jésus Villafranca,
Artémis, 9 bis, place de la Collégiale
87210 Le Dorat - Tél : 05 55 68 39 04

ORTHOPHONISTE
Christel Zimmer,
Artémis, 9 bis, place de la Collégiale
87210 Le Dorat - Tél : 06 88 47 03 44

MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES
Sandrine Boussin,
20, Gare - 87210 Le Dorat
Tél : 06 13 51 74 55

Elodie Szczepaniak, (MSP)
13, rue Francois de la Josnière
87210 Le Dorat - Tél : 05 55 76 16 30

PHARMACIE DU DORAT
31, place Charles de Gaulle
87210 Le Dorat
Tél : 05 55 60 61 32

OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL
17, Place de la Collégiale
Tél : 05 55 60 76 81
Courriel : otsiledorat@orange.fr

HORAIRES DE LA MÉDIATHÈQUE
Mardi : 14h - 17h
mercredi : 9h - 12h et 14h - 17h
vendredi : 14h - 17h
samedi : 9h30 - 12h
Contact : 05 55 47 33 70

HORAIRES DU CENTRE PUBLIC MULTIMÉDIA
du lundi au jeudi : 9h - 12h et 14h - 19h, vendredi : 9h - 12h.
Contact : 05 55 68 26 94
cpmdudorat@wanadoo.fr

HORAIRES DE LA POSTE ET LA MSAP (Maison de services au public)
lundi, mardi, vendredi :
9h à 12h et 13h30 à 16h30 /
mercredi et samedi : 9h00 à 12h /
jeudi : 09h30 à 12h et 13h30 à 16h30.

HORAIRES DE LA GARE SNCF
Le vendredi de 8h50 à 11h30
et de 12h40 à 16h40
(sauf si vendredi férié)

TAXICARS :
2e mercredi et 2e vendredi du mois.
Taxi Karine, tél. : 06 73 94 91 08

MAISON DU DÉPARTEMENT
10, rue de la Croix Parot
87210 Le Dorat.
- Services Techniques : 05 55 60 92 70
- Assistante Sociale : Mme Carole Mery, sur rendez-vous au 05 55 60 34 43
- Gérontologie : Mme FOUGERAS, permanence les mardis de 10h à 12h. Tél : 05 55 60 34 44

ENEDIS (EX. ERDF) :
Dépannage 7j/7 et 24h/24 :
09 726 750 87

AGUR :
Service d'urgence 24h/24 :
09 69 39 40 00

- **Déchetterie :** fermé le mardi.
  Tél : 06 80 75 67 60
- **Campagne de dératisation**
  s'adresser à la Mairie : de 14h30 à 15h30 : Vendredi 9 avril, vendredi 2 juillet, vendredi 1 octobre.
- **Collecte des déchets médicaux pour les parculiers :**
  1er vendredi de chaque mois à la mairie de 14h30 à 15h30.
- **Collecte des encombrants :**
  mardi 6 avril, mardi 29 juin, mardi 19 octobre.

Pour connaître la Pharmacie de garde la plus proche
composez le 3237 (0.35€ c/min) **ou www.3237.fr**

Permanence Médicale : la nuit de 20h à 8h. Le week-end à partir du samedi midi jusqu'au lundi 8h et les jours fériés : **composez le 15**

Pompiers : composez le 18 ou le **112** (portable)

BULLETIN MUNICIPAL
LE DORAT
JANV. / FÉV. / MARS 2021

Comité éditorial conduit par Fouad Elmachkour et Jean-Pierre Lucas.
Conception graphique : Agence et pourquoi pas.
Impression en 1000 exemplaires sur papier recyclé par l'Imprimerie de la Basse-Marche.

Vous souhaitez communiquer sur des prochains événements, contactez-nous par mail : cpmdudorat@wanadoo.fr

© Photo : Shutterstock /Fouad Elmachkour